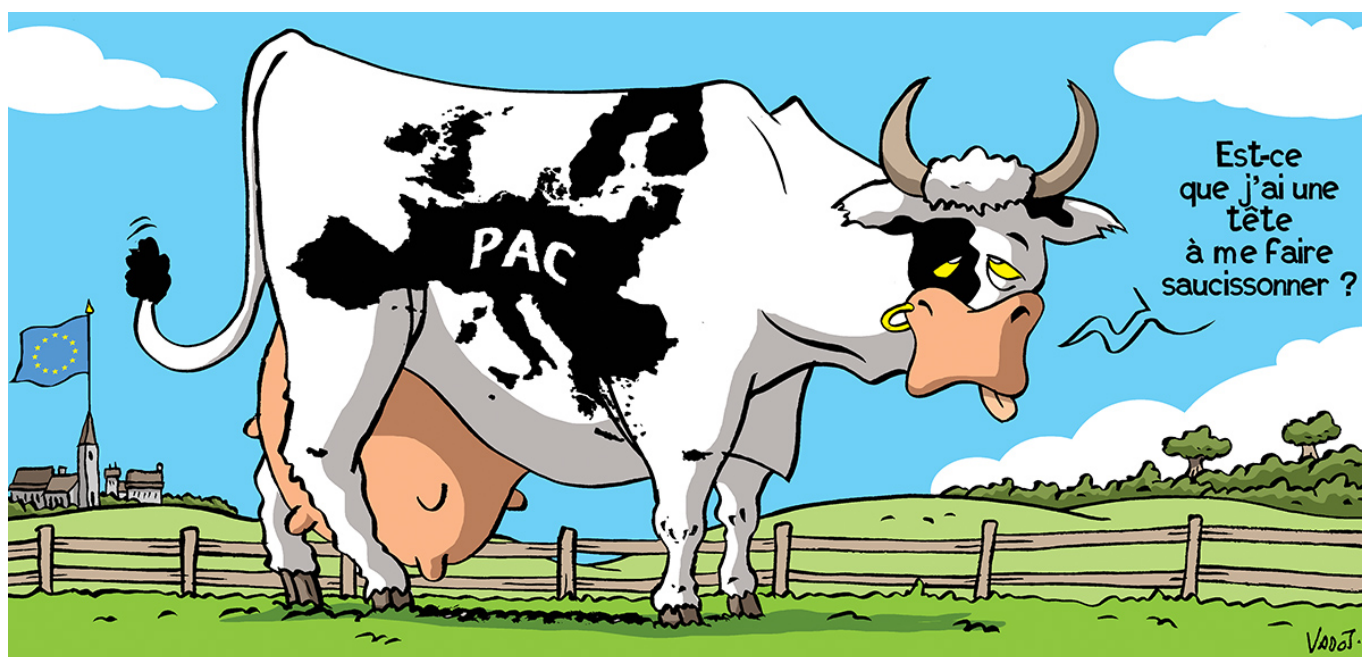


# La politique agricole commune (PAC) ne protège pas les agriculteurs Français ! Vraiment ?

En 2016, chaque **exploitation agricole française** a reçu de l'**Union européenne** une aide au revenu de **25 200 euros en moyenne** pour assurer une alimentation sûre, saine et de hautes qualités aux citoyens français et européens <sup>1</sup>. Le montant des **aides** varie bien sûr selon le type de régions, les structures et les secteurs. Les aides représentent environ 37% <sup>2</sup> du revenu des **exploitations**, même si, en dépit de ces aides, le revenu moyen des **agriculteurs** reste toujours volatile et très inférieur à celui du reste de l'économie. Les aides européennes sont la contrepartie de fonctions essentielles remplies par les **agriculteurs**, qui sont non seulement les garants de notre **nourriture** et de sa qualité, mais aussi des acteurs clés de l'utilisation responsable des **ressources** et du développement économique des **zones rurales**. Grâce à la **PAC**, la France est une grande puissance exportatrice : en 2017, ses **exportations agricoles** hors Union européenne s'élevaient à 23 milliards d'euros et sa balance commerciale dans ce domaine était excédentaire de près de 13 milliards d'euros <sup>3</sup>.



## **La PAC : une aide essentielle aux revenus des agriculteurs français et à la préservation de notre patrimoine naturel...**

La PAC soutient les revenus des **agriculteurs français** dans toutes les filières. En 2017, les aides versées aux agriculteurs ont représenté **8 milliards d'euros** <sup>4</sup>.

Afin d'assurer plus de solidarité et permettre le renouvellement des générations, les petites et moyennes **exploitations agricoles** et les **jeunes agriculteurs** font l'objet d'une attention particulière.

Pour tenir compte des enjeux environnementaux, 30 % des aides aux revenus sont liées à des pratiques **agricoles** respectueuses de **l'environnement** et du **climat**. De surcroît, il est prévu que 12 % de la surface agricole bénéficie de mesures **agro-environnementales** à l'horizon 2020 <sup>5</sup>. L'UE contribue aussi à l'avenir économique des **zones rurales** françaises grâce à une contribution de plus de 12 milliards d'euros jusqu'en 2020.

**L'ensemble de la société profite de la gestion durable de l'espace rural. Il est donc normal que la PAC soutienne les agriculteurs qui s'engagent pour préserver et valoriser notre patrimoine naturel.**

## **... un bouclier contre les aléas économiques ou naturels...**

**Par exemple**, l'Union européenne a versé à titre exceptionnel environ 60 millions d'euros aux **éleveurs français** touchés par la grippe aviaire entre 2015 et 2017 <sup>6</sup>.

Face à l'embargo russe sur les **exportations agricoles** européennes, la Commission européenne a débloqué 1,7 milliard d'euros d'aide depuis 2015 et déployé des mesures en faveur des secteurs laitiers et de l'élevage. Parmi ces aides, 30 millions d'euros ont servi à acheter du lait à des producteurs européens pour l'acheminer ensuite vers quelque 350 000 enfants syriens dans un but humanitaire.

## **... et une protection contre les pratiques commerciales déloyales**

Afin de garantir le traitement équitable des **agriculteurs** par tous les acteurs de la chaîne d'approvisionnement alimentaire, les pratiques commerciales déloyales ou abusives sont interdites dans l'ensemble de **l'UE**. Cela exclut par exemple l'annulation à brève échéance des commandes de **produits périssables**, une modification de contrat décidée unilatéralement par l'acheteur ou encore des représailles commerciales exercées par l'acheteur.

## **Grâce à la PAC, l'Union européenne est la première puissance agricole mondiale...**

Depuis les débuts de la construction européenne, la France a fait du développement d'une **politique agricole commune** une priorité. Cette ambition a permis à l'Union européenne de devenir la **première puissance agricole mondiale** et la première exportatrice de produits agricoles. En 2017, les exportations ont atteint le niveau inégalé de 138 milliards d'euros, générant un excédent de 20 milliards d'euros <sup>8</sup>. Le **secteur agricole et agroalimentaire** emploie 44 millions de personnes <sup>9</sup>.

## **La France en profite au premier chef tout en protégeant ses savoir-faire**

Au sein de l'Union européenne, la France est la **première puissance agricole** et la première bénéficiaire des aides de la **PAC**. En 2017, le marché unique européen constituait le principal débouché pour les produits agricoles français, à hauteur de 39 milliards d'euros.

Parmi les États membres, la France est aussi le premier exportateur de l'UE vers le reste du monde puisque ses **exportations agricoles** s'élevaient à 23 milliards d'euros et son solde commercial à

12,7 milliards d'euros en 2017 <sup>11</sup>. Parmi les produits les plus exportés, on trouve les vins et spiritueux et le blé.

Le soutien qu'apporte **l'Union européenne** aux **agriculteurs** français ne se limite pas à des aides aux revenus : la PAC aide les agriculteurs à trouver plus facilement des débouchés pour leurs produits, que ce soit au sein de **l'Union européenne**, où se font deux tiers des **exportations agricoles** françaises ou au-delà, par exemple vers la Chine, le Canada, le Japon ou la Corée du Sud, à travers des accords de libre-échange ou des interventions diplomatiques.

La **PAC** protège les produits français tout en améliorant leur rentabilité à l'échelle internationale grâce aux dénominations de qualité : les **appellations d'origine protégées** (AOP), telles que « Roquefort », « Champagne », « Bordeaux », les **indications géographiques protégées** (IGP) comme le « Jambon de Bayonne », la « Raclette de Savoie », le « Val de Loire », sans oublier les vins et spiritueux (du « Champagne » au « Cognac », du « Côtes-du-Rhône » au « Calvados » et du « Saint-Emilion » au « Cassis de Dijon »...).

Au total, 750 produits français bénéficient de dénominations de ce type. Elles protègent le savoir-faire original et la spécificité des **terroirs** d'une concurrence déloyale dans l'ensemble de **l'Union européenne** ainsi que sur de nombreux marchés tiers avec lesquels nous avons conclu des accords commerciaux.

## **Pour aller plus loin : qui fait quoi ?**

La **PAC** est organisée en deux piliers. Le premier pilier représente pour la période 2014-2020 environ 75 % des dépenses de la PAC et porte sur les mesures de soutien aux marchés et aux revenus des **exploitants agricoles**. Ce premier pilier est entièrement financé par un fonds européen, le **fonds européen agricole de garantie** (FEAGA). Pour la période 2014-2020, le budget du FEAGA s'élève à 308 milliards d'euros <sup>13</sup>. Pour la période 2014-2020, le premier pilier en France représente environ 54 milliards d'euros.

Le second pilier est la politique de **développement rural** qui a pour objectif de soutenir les **zones rurales** de l'Union et de relever les nombreux défis économiques, environnementaux et sociétaux. Les programmes du second pilier sont cofinancés par le **fonds européen de développement rural** (FEADER) de l'Union et les fonds régionaux, nationaux ou locaux.

Ces aides sont orientées principalement autour du soutien à la compétitivité et à la modernisation, à l'innovation, à l'installation des **jeunes agriculteurs**, à la gestion durable des ressources naturelles et au **développement territorial** équilibré. La contribution européenne au développement rural en France s'élève à 11,4 milliards d'euros pour la période 2014-2020.

Trois principes directeurs sous-tendent la mise en œuvre concrète de la politique agricole commune :

- l'établissement d'un marché agricole unique,
- la solidarité financière,
- la préférence communautaire.

Dans le cadre du processus de codécision, l'adoption des textes législatifs relève à la fois du Parlement européen et du **Conseil agriculture et pêche**, sur la base des propositions de la Commission.

## Plus d'informations...

- La fiche pays consacrée à la France relative à la politique agricole commune sur le site Internet de la Commission européenne
- Le résumé de la PAC 2014-2020 sur le site Internet de Toute l'Europe, ainsi que sur le site du Ministère de l'Agriculture
- Fiches sur le verdissement de la PAC et sur les Indications géographiques protégées
- Brochure sur les paiements directs 2015-2020

<sup>1</sup> <https://agridata.ec.europa.eu/extensions/DashboardIndicators/FarmIncome.html>

L'aide au revenu comprend l'ensemble des aides directes ainsi que la part européenne de l'indemnité compensatoire de handicaps naturels.

<sup>2</sup> <https://agridata.ec.europa.eu/extensions/DashboardIndicators/FarmIncome.html>

<sup>3</sup> Fiche Commission européenne : l'Agriculture française et l'Union européenne

<sup>4</sup> <http://www.europarl.europa.eu/factsheets/fr/sheet/104/la-politique-agricole-commune-en-chiffres>

<sup>5</sup> Commission européenne, Programmes de développement rural de la France

<sup>6</sup> Fiche Commission européenne, L'agriculture française et l'Union européenne

<sup>7</sup> Commission européenne, Direction générale de l'agriculture

<sup>8</sup> Eurostat- Comext

<sup>9</sup> Fiche Commission européenne, La politique agricole commune de l'Union européenne

<sup>10</sup> Eurostat-Comext

<sup>11</sup> *Ibid*